



**Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal**  
Comité Régional OCCITANIE  
**COMITE du GARD**  
97, Rue Grieg « Le Beauvallon » -30900 NÎMES  
Tél :04.66.23.09.86 Mail : cd30@petanque.fr



## **Règlement intérieur Coupe de France Jeu Provençal**

### **Article 1 : Objet**

La Coupe de France est soumise à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP.

Elle se déroule par équipe composée de joueurs d'un même club sous la forme de rencontres à éliminations directes jusqu'au titre final.

Chaque équipe est composée de 6 joueurs dont une féminine qui s'affrontent lors de parties déclinées en 2 phases : Doublettes et Triplettes.

La participation à la Coupe de France n'est pas imposée par la F.F.P.J.P.

La participation d'un club à la Coupe de France est volontaire et sans obligation d'y adhérer.

Le club doit renouveler tous les ans sa participation.

D'une manière générale, une rencontre de Coupe de France de Jeu Provençal est l'occasion d'un moment de convivialité entre les deux clubs.

### **Article 2 : Phases**

La Coupe de France comporte 3 phases :

- une phase départementale ;
- une phase de zones ;
- une phase nationale à compter des 1/4 de finale.

### **Article 3 : Tirage au sort et déroulement**

La phase départementale est gérée par le Comité de pilotage Départemental.

Il effectue le tirage au sort par « Gestion concours »

Il définit le calendrier de la phase départementale,

Il définit les dates limite de chaque tour,

Il veille au bon déroulement des rencontres,

Après chaque tirage un équilibrage sera fait entre réception et déplacement lors des tours précédents, pour déterminer le club recevant.

**Conformément à l'article 3.2 du règlement national les dates indiquées dans le calendrier sont les dates effectives des rencontres sauf s'il y a accord des 2 clubs pour qu'elles se déroulent avant ladite date.**

### **Article 4 : Principe de jeu**

Un match est joué par 6 joueurs par équipe, il est composé de 2 phases jouées dans l'ordre suivant :

- • Une phase en doublettes avec 3 parties dont une mixte obligatoire
- • Une phase en triplettes avec 2 parties dont une mixte obligatoire.
- • Toutes les parties se jouent en 11 points ou 2h.

Les parties se jouent obligatoirement au temps 2h + 2 mènes. En cas d'égalité, 1 mène de départage sera effectuée, dans ce cas le but qui sort des lignes de perte sera remis à son dernier emplacement. Toutefois si une équipe atteint 11 points avant les 2h + 2 mènes, elle est déclarée vainqueur.

Feuille de match :

- 1) Les équipes sont constituées de 6 joueurs mais la feuille de match présentée avant le début de chaque match peut comporter jusqu'à 8 joueurs soit 2 remplaçants maximum.
- 2) L'équipe devra au minimum comprendre un licencié masculin et une licenciée féminine. Obligation de respecter la mixité dans l'une des 3 doublettes et dans l'une des 2 triplettes (2h + 1f ou 2f + 1h)

Avec dépôt des licences obligatoire.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition.

Les remplacements sont possibles si sont inscrits sur la feuille de match 7 ou 8 noms.

Dans les parties en doublettes et en triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants.

En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.

Les remplacements ne doivent pas porter atteinte à la mixité telle qu'elle est décrite au point 12.1 du règlement national

Les remplaçants sont obligatoirement les joueurs qui n'ont pas débuté la phase en doublette ou en tripléte.

Retard d'un joueur :

Si le joueur qui arrive en retard était inscrit sur la feuille de match et qu'il n'avait pas déposé sa licence, il peut le faire au moment de son arrivée dans le délai réglementaire de 30 minutes.

S'il était inscrit pour jouer une doublette, il peut y participer avec des points pénalités en application du règlement du jeu par l'arbitre.

Si le joueur était inscrit sur la feuille de match et sa licence déposée mais passé le délai de 30 minutes il ne peut plus jouer la doublette s'il devait y participer. En revanche, il peut participer à la phase des triplettes.

**Passé le délai de 30 minutes, le joueur inscrit sur la feuille de match mais qui n'a pas déposé sa licence ne peut plus participer au match y compris comme remplaçant.**

Retard de plusieurs joueurs :

La rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 4 joueurs et en respectant la mixité décrite au point 12.1. du règlement national.

Si après le délai réglementaire de 30 minutes le nombre de joueurs ayant déposé leur licence est inférieur à 4 ou si la mixité ne peut pas être respectée, l'équipe est considérée comme forfait.

Si une équipe joue avec uniquement 4 inscrits sur la feuille de match, le 4ème joueur ne pourra pas participer comme remplaçant lors de la phase en triplettes. (Voir article 12.4 du règlement national)

Retard de toute l'équipe :

Le délai de plus de 30 minutes s'applique à toute l'équipe qui perd le match, car les licences n'ont pas été déposées et la feuille de match n'a pas été remplie. L'équipe est considérée comme forfait.

Le dépôt de licence suite à un retard se comprend également au sens de l'application du point 12.2 du règlement national.

**Article 5 : Composition des équipes,**

La composition des équipes est ouverte à partir de la catégorie junior.

Chaque équipe est composée de 6 à 8 joueurs maximum avec obligation d'une féminine qui s'affrontent lors de parties déclinées en 2 phases : Doublettes et Triplettes.

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » ne pouvant pas être joueur. Le « capitaine » doit impérativement être licencié dans le club de l'équipe qu'il coaché et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe.

### **Article 5 : Forfait, Discipline,**

En cas de litige, il sera fait référence au Règlement National de la Coupe de France

### **Article 6 : Tenues**

La réglementation commune à toutes les compétitions de la F.F.P.J.P concernant les tenues s'applique également à la Coupe de France (capitaine compris)

Le Président

Alain DONNADIEU



Le Secrétaire Général

Gérard PRUNIERES



**Mise à jour janvier 2023**